

**Suite au succès du concours sur titres de l'an dernier**, le recrutement de contrôleurs francophones ressortissants de l'Union européenne se poursuit en 2020 avec l'ouverture de 6 places.

Dates de candidature : du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2020. Modalités d'inscription : [ici](#).

**Afin de mieux répartir les candidats lors de l'épreuve d'admissibilité**, de nouveaux barèmes ont été publiés aujourd'hui au *Journal officiel*. L'expérience professionnelle est privilégiée.

En résumé :

- ☉ expérience récente (sur 6 points) : 0,1 point par mois d'exercice de la MU ZZ sur les 5 dernières années ;
- ☉ expérience quantitative (sur 3 points) : en fonction du trafic aérien géré dans l'organisme d'origine du candidat ;
- ☉ critère de formation reçue (sur 6 points) : en fonction des *ratings* détenus par le candidat ;
- ☉ critère de l'adaptation du profil (sur 5 points) : évalué en fonction du dossier du candidat ;
- ☉ continuité de l'expérience : les points attribués au titre de l'expérience quantitative et de la formation reçue sont pondérés par un coefficient compris entre 20 % et 100 % en fonction de la date de fin de validité de la MU du candidat.



**Le SNCTA se félicite de l'attractivité du concours sur titres qui apporte des profils aussi intéressants que variés au corps des ICNA. La réforme du barème du concours va dans ce sens. Candidat ? En complément des informations données par la DGAC, le SNCTA peut vous conseiller.**